



Le solde du commerce extérieur des œufs est largement positif en 2014

En 2014, la production française d'œufs de consommation se stabilise à 14,6 milliards d'unités. La production se maintient à un niveau élevé après le repli enregistré en 2012, à la suite, essentiellement, de la mise aux normes des cages de poudeuses par les éleveurs. De 2005 à 2014, la consommation française calculée par bilan a globalement suivi les mêmes évolutions que la production. La consommation des ménages à domicile a mieux résisté en 2012, en raison de la place croissante des œufs produits en modes de production alternatifs, non touchés par la mise aux normes. En 2014, les indicateurs du commerce extérieur des œufs sont au vert : les soldes en volume et en valeur sont largement positifs pour les œufs de poule en coquille et les ovoproduits. Pour 2015, la production serait en légère baisse. Au premier semestre, les exportations se replient, sauf pour les ovoproduits, alors que les importations progressent.

La production française d'œufs se stabilise à un niveau élevé en 2014

Avec 14,6 milliards d'œufs de consommation en 2014, la France est le premier producteur de l'Union européenne devant l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas. La production française est issue à 68 % des élevages en cages et à 32 % des systèmes alternatifs : agriculture biologique, plein air et sol. En 2009, la part des élevages en cages représentait 80 %.

De 2005 à 2009, la production française d'œufs de consommation, estimée par le modèle de prévision SSP-ITAVI-CNPO (*encadré Estimation de la production d'œufs de consommation et mensualisation des données d'éclosion*), est restée plutôt stable

(13,5 à 14 milliards d'œufs par an). En 2010, elle a approché les 14 milliards, bénéficiant de la hausse des exportations d'œufs frais vers le reste de l'UE et notamment vers l'Allemagne, affichant de ce fait, un des niveaux les plus élevés atteints depuis 2005. En 2010, la production allemande a reculé, à la suite de l'anticipation des travaux de mises aux normes des cages de poules poudeuses exigés par la directive 1999/74/CE du conseil de l'Union européenne, avant la date butoir de janvier 2012 (*encadré Directive 1999/74/CE du conseil de l'Union européenne*). Cette directive, transposée par l'arrêté du 1^{er} février 2002, exige que la surface minimale par poule soit augmentée et que les cages standard soient remplacées par des cages aménagées, avec une hauteur minimale et des équipements appropriés.

Par la suite, la production française d'œufs s'est repliée de 10 % entre 2010 et 2011 puis de 3 % entre 2011 et 2012. La moindre disponibilité des bâtiments d'élevage des poules poudeuses, entraînée par les travaux de mise en conformité des cages (environ six mois) explique en grande partie cette baisse mais la cessation d'activité de certains éleveurs contribue également au recul.

Les mises en place de poulettes (intégrant les échanges extérieurs de poussins d'un jour) ont commencé à se replier fortement dès septembre 2010, les accoueurs spécialisés dans la volaille de ponte subissant alors un fort ralentissement de leurs commandes. En effet, ce mois correspondait à la dernière limite, avant la fin 2011, pour

Les ménages plébiscitent les œufs de poules plein air et issus de l'agriculture biologique

Millier d'œufs

	2007	2014	2014/2007 (%)
Total œufs de consommation	4 106 012	4 988 738	21
Œufs de poule et de caille standard	3 171 395	3 007 848	- 5
Œufs de poule et de caille au sol	126 286	155 636	23
Œufs de poule et de caille plein air	643 312	1 389 072	116
Œufs de poule et de caille agriculture biologique	165 019	436 183	164

Source : Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer

en 2011, au début de la pénurie, pour parvenir en 2014 à un niveau élevé, jamais atteint depuis l'année 2008.

Ces dernières années, les achats des ménages se sont de plus en plus orientés vers les élevages engagés dans des modes de production alternatifs. Ils ont donc été moins impactés par la mise aux normes et la baisse de la production qui touchaient plus les élevages en cage que les élevages au sol, en plein air ou biologiques. Les œufs sont, en effet, appréciés des consommateurs pour leur rapidité de préparation et pour leur source de protéines peu chère, comparativement à la viande.

En 2014, le solde du commerce extérieur français des œufs en coquille redevient excédentaire

En 2014, le solde commercial des œufs en coquille, est redevenu excédentaire en volume et en valeur, après plusieurs années de déficit. Les exportations ont poursuivi leur progression, tandis que les importations continuaient leur recul important débuté en 2012, après la baisse de la production. L'excédent des œufs en coquille avoisine, en 2014, 3 000 teoc en volume et 9,4 millions d'euros en valeur.

Depuis 2011, année particulière, à la suite du recul de la production, les exportations françaises d'œufs en coquille ont progressé de 43 %, soit + 10 000 teoc et ont augmenté de près de 70 % vers l'Union européenne, (+ 12 500 teoc). Au cours de la période, les achats néerlandais, principal client de la France depuis plusieurs années, ont progressé de 75 %, (+ 6 000 teoc). Les ventes vers le Royaume-Uni, trois fois moins importantes en volume, ont plus que triplé (+ 3 400 teoc) pendant que les achats belges augmentaient d'un tiers (+ 1 400 teoc).

Vers les pays tiers, les exportations se sont repliées de moitié entre 2011 et 2014, soit 2 500 teoc de moins, essentiellement en raison de la limitation des achats suisses (moitié moins sur la période). Ce pays représente plus de 90 % des exportations françaises d'œufs vers les pays tiers.

Le solde commercial des œufs en coquille redevient positif en 2014 en volume et valeur

	2011	2012	2013	2014
Œufs de poules en coquille (teoc)	- 35 414	- 43 263	- 12 294	2 940
Œufs de poules en coquille (milliers d'euros)	- 22 302	- 54 381	- 395	9 366

Source : DGDDI (Douanes)

Les exportations françaises d'œufs de poules en coquille se sont accrues entre 2011 et 2014

Unité : teoc*

	2011	2012	2013	2014	2014/2011 (%)
Total exportations françaises	23 347	25 475	30 255	33 455	43
Union européenne	18 417	21 077	26 824	30 923	68
Pays tiers	4 930	4 399	3 431	2 532	- 49
Pays-Bas	7 726	12 406	12 862	13 597	76
Belgique	4 159	3 322	5 054	5 547	33
Royaume-Uni	1 452	2 307	2 358	4 836	233
Allemagne	2 670	1 149	1 397	2 292	- 14
Espagne	71	773	577	504	610
Italie	572	19	1 679	317	- 45
Suisse	4 728	4 258	3 140	2 263	- 52

* tonnes-équivalent-œuf-coquille
Source : DGDDI (Douanes)

Les importations françaises d'œufs de poules en coquille ont reculé entre 2011 et 2014

Unité : teoc*

	2011	2012	2013	2014	2014/2011 (%)
Total importations françaises	58 761	68 738	42 549	30 515	- 48
Union européenne	58 598	68 486	42 503	28 407	- 52
Espagne	34 452	30 152	22 043	13 660	- 60
Pays-Bas	9 703	8 918	9 336	8 963	- 8
Belgique	2 002	5 872	2 670	1 836	- 8
Pologne	2 854	12 581	5 624	1 623	- 43
Allemagne	3 726	5 003	350	917	- 75
Portugal	1 671	2 446	1 738	809	- 52
Italie	2 430	391	510	438	- 82

* tonnes-équivalent-œuf-coquille
Source : DGDDI (Douanes)

À l'inverse, les importations françaises d'œufs en coquille entre 2011 et 2014 se sont réduites de moitié : – 28 000 teoc au total et – 30 000 teoc en provenance de l'Union européenne. La baisse a concerné tous les principaux fournisseurs de la France en matière d'œufs en coquille et en particulier l'Espagne (– 21 000 teoc, soit – 60 %), de loin le premier fournisseur devant l'Italie (– 82 %) et l'Allemagne (– 75 %).

Les volumes importés, déjà très conséquents en 2011, se sont fortement accrus en 2012, lors de la pénurie générée par les conséquences de la mise aux normes. La Pologne a, ainsi, plus que quadruplé ses livraisons à la France d'une année sur l'autre. Les importations se sont ensuite réduites fortement en 2013, conjointement à la reprise de la production française.

De 2011 à 2014, le solde du commerce extérieur des ovoproduits a progressé également

Déficitaire en 2011 de 2 700 teoc, le solde commercial en volume des ovoproduits est devenu positif en 2013 mais surtout en 2014 (environ + 1 000 teoc), alors que le solde en valeur, déjà excédentaire en 2011 (22,8 millions d'euros), s'accroissait (26,2 millions d'euros), après le niveau particulièrement faible de 2012.

Entre 2011 à 2014, les exportations françaises d'ovoproduits, deux fois plus importantes que les œufs en coquille, ont augmenté de 6 % (+ 4 000 teoc) dont + 2 500 teoc vers l'Union européenne et + 1 500 teoc vers les pays tiers.

Vers l'Union européenne, la progression a été de 4 % et vers les pays tiers de 19 %. La situation est toutefois contrastée au sein des principaux clients européens : les progressions importantes (+ 25 % minimum en 3 ans) vers l'Espagne, le Royaume-Uni et la Suède ont été en partie compensées par les baisses touchant certains pays du Nord de l'Europe, mais aussi la Grèce et le Portugal. Vers les pays tiers, les augmentations ont concerné le Moyen-Orient, l'Asie du Nord et l'Afrique subsaharienne.

Entre 2011 et 2014, les importations françaises d'ovoproduits sont restées quasiment stables sur la période, l'augmentation des achats français aux Pays-Bas ayant été compensée par la baisse de ceux en provenance d'Espagne.

Au premier semestre 2015, les importations d'œufs coquille et d'ovoproduits sont en hausse

En 2015, parmi les principaux pays de l'UE, la production espagnole progresserait beaucoup plus fortement que celles de l'Italie, de la Pologne et du Royaume-Uni, selon Eurostat, tandis que les productions allemandes et néerlandaises se stabiliseraient. Pour la France, les prévisions affichent une baisse de 2,9 % pour 2015. Sur les huit premiers mois de 2015, les prévisions du modèle font état d'une baisse de 1,3 % de la production française d'œufs de consommation par rapport à la même période en 2014.

Le solde commercial des ovoproduits alimentaires en volume est redevenu positif en 2013

	2011	2012	2013	2014
Ovoproduits alimentaires (teoc)	– 2 670	– 12 926	175	1 077
Ovoproduits alimentaires (milliers d'euros)	22 775	4 458	22 884	26 202

Source : DGDDI (Douanes)

Les exportations d'ovoproduits ont progressé entre 2011 et 2014

Unité : teoc*

	2011	2012	2013	2014	2014/2011 (%)
Total exportations françaises	63 712	62 300	66 362	67 783	6
Union européenne	55 634	55 526	57 441	58 136	4
Pays tiers	8 078	6 775	8 920	9 647	19
Belgique	17 759	15 837	17 698	16 376	– 8
Espagne	8 530	8 974	10 319	10 593	24
Allemagne	9 745	12 615	9 811	8 520	– 13
Royaume-Uni	6 178	5 435	7 646	8 040	30
Suède	2 360	1 382	1 353	3 091	31
Grèce	1 749	598	1 508	1 587	– 9
Pays-Bas	1 550	1 758	1 543	1 077	– 31
Portugal	1 445	1 031	1 042	761	– 47
Moyen-Orient	2 253	2 455	2 888	3 570	58
Asie du Nord	1 007	880	1 358	1 584	57
Afrique subsaharienne	545	488	672	854	57
Afrique du Nord	875	719	866	791	– 10
Asie du Sud-Est	835	528	594	556	– 33

* tonnes-équivalent-œuf-coquille
Source : DGDDI (Douanes)

Les importations d'ovoproduits ont été stables entre 2011 et 2014

Unité : teoc*

	2011	2012	2013	2014	2014/2011 (%)
Total importations françaises	66 382	75 227	66 186	66 706	0
Union européenne	65 816	73 874	65 948	66 457	1
Belgique	10 276	12 176	9 652	10 826	5
Pays-Bas	20 949	20 952	23 046	25 353	21
Espagne	20 897	19 029	19 066	15 517	– 26
Allemagne	7 235	9 064	7 580	6 658	– 8
Italie	5 525	10 477	4 525	5 324	– 4

* tonnes-équivalent-œuf-coquille
Source : DGDDI (Douanes)

Au premier semestre 2015, les exportations d'œufs coquille se replient de près de 11 % alors que celles d'ovoproduits progressent encore de 6 %. Les importations sont en forte hausse : + 33 % pour les œufs coquille et + 8 % pour les ovoproduits.

En juin 2015, les prix à la production des œufs progressent de 9 % sur un an, l'épisode de grippe aviaire aux États-Unis ayant conduit ce pays à des importations massives auprès de l'UE et notamment de la France.

Au cours des huit premières périodes de quatre semaines chacune de 2015, les achats d'œufs par les ménages se sont repliés de 3,6 % par rapport à la même période en 2014, selon le panel de consommateurs Kantar Worldpanel pour FranceAgrimer.

Estimation de la production d'œufs de consommation et mensualisation des données d'éclosion

Aucune enquête statistique ne permet d'estimer directement la production d'œufs de consommation. C'est pourquoi le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en collaboration avec l'Institut Technique de l'Aviculture (ITAVI), estime ce volume à l'aide d'un modèle de production.

Estimation de la production d'œufs de consommation

Pour calculer la production professionnelle d'œufs de consommation, le SSP estime chaque mois le cheptel des poules pondeuses en production, et le multiplie par un nombre moyen d'œufs pondus par poule :

- les éclosions de poulettes pour la ponte sont connues chaque mois grâce à l'enquête mensuelle auprès des sélectionneurs et accoueurs conduite par le SSP. Ce chiffre est ensuite corrigé du solde du commerce extérieur des poussins d'un jour (chiffres des Douanes) afin d'obtenir les mises en places réelles du mois.
- les poulettes mises en place mettent environ cinq mois avant d'arriver à maturité ; elles pondent ensuite pendant environ une année (un peu plus pour les poules en cage, un peu moins pour les systèmes alternatifs), selon un profil et une durée de ponte aussi proches que possible de la réalité du terrain.
- chaque poule en production pond un nombre moyen d'œufs différent en fonction de son âge et de son mode d'élevage (un peu plus pour les poules en cage que pour les poules élevées au sol ou en plein air, y compris en biologique).

Les poussins de pondeuses mis en place sont ensuite scindés en deux groupes : une partie deviendra des pondeuses en cage et l'autre des pondeuses « alter » (pour les poules élevées au sol, en plein air, bio). La répartition cage/alter est corrigée chaque année (68 %, 32 % en 2014) par expertise de l'ITAVI et contrôlée lors des enquêtes aperiodiques concernant l'aviculture.

Les poussins mis en place deviennent des poulettes de ponte cinq mois plus tard ; leur nombre en début de ponte est affecté d'un taux de mortalité respectivement de 2,7 % et de 2,3 % pour les poulettes en cage et les poulettes « alter ». Ce taux inclut par anticipation la mortalité liée aux abattages sanitaires des pondeuses (estimée à 0,7 % pour les cages et 0,3 % pour les alter).

Ensuite, pour chacune des catégories et pour chaque génération, le nombre de pondeuses en début de ponte se voit appliquer :

- un nombre de mois de ponte
- un coefficient de ponte (nombre d'œufs) par mois.

Les durées de ponte sont ajustées chaque année par expertise de l'ITAVI.

Le modèle est mis à jour par expertise conjointe de l'ITAVI et du SSP. Ces mises à jour concernent la répartition cages/alter, les durées de ponte et le nombre d'œufs pondus par période (ITAVI), ces données étant calibrées par les résultats des enquêtes aperiodiques que mène le SSP concernant l'aviculture.

Mensualisation des données d'éclosion

Fin 2014, les données d'éclosion, mais également les données dérivées des éclosions (mises en place, production et consommation), ont été révisées sur la période 1996 à 2014, à la suite du changement de méthode de mensualisation des données d'éclosion.

Avant novembre 2014, les données d'éclosion étaient collectées chaque mois auprès des couvoirs, et les couvoirs répondaient par semaine sur un ensemble de 4 semaines (interrogation pour les mois de référence de janvier, février, avril, mai, juillet, août, octobre et novembre) ou 5 semaines (mars, juin, septembre et décembre) voire 6 semaines pour décembre les années à 53 semaines (ex : 2009). Dans ce cadre, le principe de mensualisation retenu, principe de mensualisation 4-4-5, consistait à affecter au mois de référence les données des 4, 5 ou 6 semaines collectées sur le mois d'où des pics d'éclosion « artificiels » tous les trois mois (mars, juin, septembre et décembre).

À partir du mois de novembre 2014, les données d'éclosion sont toujours collectées chaque mois mais les couvoirs interrogés recensent les éclosions pour le mois collecté et non plus pour des périodes de 4, 5 ou 6 semaines. De fait, les données sont dorénavant directement disponibles mensuellement.

Ces nouvelles données d'éclosions mensuelles n'étant pas comparables avec les données d'éclosions antérieures à novembre 2014 mensualisées selon le principe 4-4-5, un travail de rétopolation a été réalisé sur les données antérieures à novembre 2014. De janvier 1996 à octobre 2014, les données mensuelles ont donc été recalculées à partir des données hebdomadaires collectées, qui ont été réparties selon le ou les mois auxquels elles se référaient. Ainsi, pour la semaine s dont tous les jours relevaient d'un même mois m , les données d'éclosion ont été affectées à ce mois m ; pour la semaine s' à cheval sur deux mois m et $m+1$, les données d'éclosion de cette semaine s' ont été ventilées au prorata du nombre de jours ouvrés de la semaine s' sur chaque mois, m et $m+1$. Cette révision a eu un impact sur le calcul de la prévision.

**La directive 1999/74/CE du conseil de l'Union européenne,
transposée par l'arrêté du 1^{er} février 2002 établit les normes minimales
relatives à la protection des poules pondeuses**

*Dispositions applicables à l'élevage
en cages aménagées :*

*Les états membres veillent à ce que,
à compter du 1^{er} janvier 2012, toutes
les cages visées au présent chapitre
répondent au moins aux exigences
énoncées ci-dessous :*

*1 - les poules pondeuses doivent dis-
poser :*

*a) d'au moins 750 centimètres carrés
de la superficie de la cage par poule,
dont 600 centimètres carrés de sur-
face utilisable, étant entendu que la
hauteur de la cage autre que celle au-
dessus de la surface utilisable doit
avoir au moins 20 centimètres en tout
point et que la superficie totale de
toute cage ne peut pas être inférieure
à 2 000 centimètres carrés ;*

b) d'un nid ;

*c) d'une litière permettant le picotage
et le grattage ;*

*d) de perchoirs appropriés offrant au
moins 15 centimètres par poule ;*

*2 - une mangeoire pouvant être utili-
sée sans restriction doit être prévue.
Sa longueur doit être d'au moins
12 centimètres multipliée par le nom-
bre de poules dans la cage ;*

*3 - chaque cage comporte un
système d'abreuvement approprié,
compte tenu notamment de la taille
du groupe ; dans le cas d'abreuvoirs
à raccords, deux tétines ou deux cou-
pes au moins doivent se trouver à
portée de chaque poule ;*

*4 - pour faciliter l'inspection, l'instal-
lation et le retrait des animaux, les
rangées de cages doivent être sépa-
rées par des allées d'une largeur
minimale de 90 centimètres et un
espace d'au moins 35 centimètres
doit être prévu entre le sol du bâti-
ment et les cages des rangées infé-
rieures ;*

*5 - les cages sont équipées de dis-
positifs appropriés de raccourcisse-
ment des griffes*

Sources et définitions

- L'enquête auprès des abattoirs de volailles et de lapins pour les abattages de volailles en têtes et en tonnes-équivalent-carcasse (Gallus, dindes, canards, pintades, etc.)
- L'enquête auprès des sélectionneurs et accoueurs pour les éclosions de poussins
- FranceAgriMer-SNM pour les cotations
- Les statistiques de la DGDDI (Douanes) pour les données de commerce extérieur
- Eurostat pour les données relatives à l'Union européenne
- Les ovoproduits désignent tout ou partie du contenu des œufs séparés de la coquille, seuls ou en combinaison avec des ingrédients ajoutés, destinés à la consommation humaine

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sur l'aviculture sont disponibles à parution sur le site Agreste de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- dans « Données en ligne - Conjoncture agricole - Aviculture » pour les séries chiffrées
- dans la rubrique « Conjoncture - Aviculture » pour les publications Agreste Conjoncture

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

- « En avril, les abattages de poulet sont en hausse », Infos rapides - Aviculture n° 6/11, juin 2015
- « En 2013, léger repli de la production de foie gras dans un contexte morose », Synthèses Aviculture n° 2014/244, juillet 2014
- « En 2013, la consommation française de volailles est au plus haut, dynamisée par le poulet », Synthèses Aviculture n° 2014/234, mars 2014

Pour nous contacter : agreste-info@agriculture.gouv.fr

Organismes et abréviations

DGDDI : Direction générale des douanes et droits indirects

FranceAgriMer-RNM : Réseau des nouvelles des marchés

ITAVI : Institut de l'Aviculture

CNPO : Comité National pour la Promotion de l'œuf



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur : Christian Pendariès
Composition : SSP Beauvais
Dépôt légal : À parution
© Agreste 2015

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
www.agreste.agriculture.gouv.fr